

## **C. RECOMMANDATIONS PRINCIPALES**

<b><i>1 AUGMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES DU MANAGEMENT STRATEGIQUE (CONSEIL D'ADMINISTRATION) AVEC AU MOINS UNE PERSONNE EXTERNE.</i></b>
---

**Explication** : selon les principes de bonne gouvernance, toute entreprise doit faire entrer dans son conseil d'administration un ou plusieurs administrateurs externes, en tenant compte de la taille, de la structure et de la phase de développement de l'entreprise. Par administrateur externe, on entend des personnes qui n'appartiennent pas ni au management ni à l'actionnariat de contrôle. Par ailleurs, « dans la composition du conseil d'administration, il y a lieu de prendre en considération la complémentarité nécessaire sur le plan des compétences, de l'expérience, des connaissances et de la diversité ».

### **Recommandations** :

#### **1.1 En plus des quatre administrateurs actuels, faire entrer au moins une personne externe – et indépendante - dans le conseil d'administration.**

Ce point ressort clairement des questionnaires d'évaluation. Il apparaît en effet que la taille actuelle du conseil ne permet pas un fonctionnement optimal. Il est par ailleurs indispensable que la personne sélectionnée ne soit pas impliquée dans la gestion courante de l'entreprise mais soit réellement une personne externe à - et indépendante de - la société.

#### **1.2 Profil et caractéristiques de l'administrateur externe :**

- Ne fait pas partie du management et ne sont pas actionnaires de l'entreprise
- Prêts à partager son expérience et points de vue
- Présente de l'empathie pour la direction de l'entreprise
- Tient confidentiels les informations et avis échangés.
- Apporte des capacités complémentaires aux administrateurs actuels : capacités utiles identifiées dans le questionnaire et à rechercher chez cet administrateur externe : marketing/clients/marché et relations publiques/communication externe.